



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 51/2026
du Conseil communautaire
Séance du 7 avril 2026

Date d'envoi de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 73

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de votants : 77

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE , Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BAGUR Marie-Laure, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BASCLE Charles, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BETTON Thomas, BIALLET David, BODI Trinité, BORDES Pascale, BOUGAULT Jakie, BROCHE Jérôme, CALLEJON Gaetan, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHAPELET Jean-Yves, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, COSTA Ludivine, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DANIEL Georges, DAUDE Denis, DEY Christine, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, EUTEDJIAN Claudine, FRENEIX Marie-Laure, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HAGEAUX Audrey, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LEFRANC Sarah, LIANES Pédro, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MARQUES Léopoldina, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MORELLI Jean-Louis, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, PALISSE Patrick, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, RIEU José, ROBELET Olivier, ROCA Benjamin, ROCHE Jean, ROUX Olivier, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BERGONZI Margaux (procuration à Thomas BETTON), BOUIS Caroline (procuration à Guillaume MOSSAND), DI-ROLLO Ludovic (procuration à Christophe SERRE), PARADIS Gislaine (procuration à David BIALLET)

Secrétaire de Séance : Thomas BETTON

OBJET : Détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCLC-SCFI-BFLI-2025, en date du 20 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre,

Considérant que l'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 18h00, les membres du Conseil communautaire de l'Agglomération du Gard rhodanien se sont réunis au Forum de Laudun l'Ardoise pour donner suite à la convocation qui leur a été adressée,

Considérant que Thomas BETTON est désigné secrétaire de séance,

Considérant que le Conseil communautaire compte 77 membres,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
(15 abstentions)

- de fixer le nombre de vice-présidents à quinze ;
- de ne pas désigner d'autres membres au bureau communautaire.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 7 avril 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le secrétaire de séance
Thomas BETTON

